

L'an mil neuf cent soixante seize, le VENDREDI 23 JUILLET à 16 H 00, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en TROISIEME SESSION EXTRAORDINAIRE au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Auguste LEGROS, MAIRE de la COMMUNE de SAINT-DENIS, Chevalier de la Légion d'Honneur.

Etaient présents :

MM. Auguste LEGROS - Marcel HOARAU - Marc GERARD - Francis BEDIER -
Camille BOURHIS - Charlemagne FOSSARD - Chantilly FERRERE -
Bruno BOYER - Maxime RIVIERE - Antoine APAVOU - Valère ROBERT -
Frantz FONTAINE - Abdoul-Hack AFFEJEE - MME Hugues FUTHAZAR -
MM. Fred TANDRYA - Raymond NANDO - Adolphe RAMASSAMY - Antoine PICARD -
Jack AFFEJEE - Dr Paul MAINGARD - Alexandre DE BALBINE - Philippe NATIVEL.

Etaient représentés :

M. Jacques TESSIER
M. Marc THEVENIN
MME Valère ROCHE
M. André LICHARDY
M. Marcel LAPIERRE
M. Eric BOYER

par M. Auguste LEGROS
par M. Francis BEDIER
par M. Marc GERARD
par M. Raymond NANDO
par M. Bruno BOYER
par M. Charlemagne FOSSARD

NOTA - Le MAIRE certifie Absent Excusé :

que le compte-rendu de cette
délibération a été M. Maurice CHANE KUNE
affiché à la porte de la Mairie
de Saint-Denis, le Les autres conseillers étaient absents et non excusés.
7 AOUT 1976 et que le
nombre de Conseillers Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement
présents a été de en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article 50 de la Loi du
22 sur 37 en 5 AVRIL 1884, sur l'organisation municipale.
exercice./.

LE MAIRE,

Il a été, conformément aux dispositions de l'article 52 de la même loi, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Monsieur Marc GERARD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

La séance ouverte, le Maire a exposé ce qui suit :

A. D. LEGROS